

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 23
Ayant pris part au vote
(vote public) : 27
○ Pour : 27
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 1^{er} septembre 2026

Date d'affichage :
Le 1^{er} septembre 2026

DELIBERATION N° :
DC/2026-09-07/01

OBJET DE LA SEANCE :
Désignation du secrétaire
de séance

AR Prefecture

043-244300307-20260907-DC2026090701-DE
Reçu le 23/09/2026

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (salle multi-activités – maison du Suc),
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick,
JACQUIOT Maxime, SABY François-Régis, RUEL Pascal, SANIEL Alain,
JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël,
SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel et
RASCLE Bruno, et MMES BRUYERE Maud, LINAIEM Wahiba,
MARCON Catherine, PATOUILLARD Marie-Christine, VALLET Pascale,
SOUTRENON Maryline, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant.

Absent : Néant.

Pouvoirs : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.
Mme VALLA Sophie donne pouvoir à M. SABY François-Régis.
M. DIGONNET Marc donne pouvoir à M. Gilles JURY.
M. CHAPUIS Camille donne pouvoir à M. SANIEL Alain.

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire les
dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales précisant qu'au début de chacune de ses séances,
le Conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les
fonctions de secrétaire.

Il propose au Conseil Communautaire de procéder à cette
nomination par un vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans
débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne M. Gilles CIBERT comme secrétaire de séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,
Président,

Gilles CIBERT,
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20260907-DC2026090701-DE
Reçu le 23/09/2026